

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

---

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

---

Nombre des membres du  
Conseil Municipal

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 15

Procurations : /

Excusés : /

Absents : /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

COMMUNE DE JEBSHEIM



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DECEMBRE 2018 A 19H30**

*Sous la présidence de M le Maire, Jean-Claude KLOEPFER*

Date de convocation : 12 décembre 2018

Membres présents : M KLOEPFER Jean-Claude, Maire, M KLEIN Jean-Paul, Mme LENNER Claudine, M HENNY Joël, Maire adjoints, Mme EGELE Virginie, M HUGLIN Michel, M RIVET Pascal, Mme ALBRECHT Patricia, Mme HARTER Françoise, M JUNG Marc, Mme NEU SCHERER Suzel, M SELIG Sébastien, Mme LENNER Lucille, Mme PETER Catherine, Mme HUG Régine conseillers municipaux

Membres excusés : /

Membres absents : /

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 19h35.

L'ordre du jour est le suivant :

• **Ouverture de séance**

1. Communications
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation de la séance du 7 novembre 2018

➤ **Affaires courantes** :

4. Modification du quota des sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal

➤ **Affaires financières** :

5. Acquisitions amiables de parcelles
6. Tarifs 2019
7. Décisions modificatives
8. Clôture des budgets annexes « périscolaire » et « opérations foncières »
9. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019

➤ **Divers**

## ➤ Communications

- La commission communication s'est réunie à 2 reprises depuis le dernier Conseil Municipal afin de lancer le nouveau site internet. Les différentes rubriques ont été sélectionnées et une 1<sup>ère</sup> ébauche sera réalisée pour janvier. Différents axes d'améliorations ont également été évoqués dans la communication interne pour fluidifier les informations, dont cette rubrique « Communications », qui sera systématiquement mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Par ailleurs, les points divers devront être déposés en Mairie 3 jours avant le Conseil Municipal afin de pouvoir préparer les réponses.
- Avancée du dossier « économie d'énergie » :  
Le travail d'accompagnement sur l'optimisation énergétique a démarré. Un suivi très rigoureux des consommations est lancé, afin de réajuster les réglages de la chaudière.
- Le dessin de Mme Labourel, sur la Libération de Jepsheim est présenté au Conseil Municipal. Il est proposé de l'utiliser pour différents supports, à définir.
- Intercommunalité :  
Le magasin qui va ouvrir à Jepsheim a bénéficié de l'aide de Colmar Agglomération au titre de l'aide à l'acquisition et de l'aide aux travaux. Cela représente un montant de l'ordre de 10 000€. La gestion des déchets verts, jusqu'alors pris en charge par Colmar Agglomération, sera revue début d'année et vraisemblablement maintenue par Colmar Agglomération.
- Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 10 000€ pour les travaux de la salle Lutz (10% sur 100 000€ de travaux subventionnables)
- Bilan de l'état civil 2018 (date arrêtée au 13/12/18) :
  - Naissances : 16
  - Mariages : 4
  - Pacs : 9
  - Décès : 7
- Calendrier des manifestations de début d'année :
  - Les services de la Mairie seront fermés du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019
  - Les vœux du Maire sont fixés au vendredi 11 janvier 2019 à 19h30
  - Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 à partir de 11h00
  - Le week-end de la Libération : 26-27 janvier 2019
- Dates des prochains conseils municipaux pour le 1<sup>er</sup> semestre :
  - Mercredi 6 février 2019
  - Jeudi 28 mars 2019
  - Mercredi 24 avril 2019
  - Mercredi 29 mai 2019
  - Jeudi 20 juin 2019
- Autre date à noter : élections européennes le 26 mai 2019

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance : 65/2018

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** la désignation Claudine LENNER en qualité de secrétaire de séance.

### 2. Approbation de la séance du 7 novembre 2018 : 66/2018

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 7 novembre 2018 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

Mme HUG demande la parole afin d'informer le Conseil que pour la séance du 7 novembre, elle avait envoyé par mail une procuration qui n'est jamais arrivé en Mairie. Afin d'éviter que cela se reproduise il est convenu d'envoyer un accusé de réception à tout mail.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018.

### 3. Modification du quota des sous-officiers des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal : 67/2018

**Vu** l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV),

**Vu** la délibération en date du 7 octobre 2013 prise à l'unanimité par le bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Haut Rhin, relative à l'augmentation du quota à 50% des sous-officiers des Sapeurs-Pompiers Volontaires des corps communaux et intercommunaux,

**Vu** la délibération en date du 10 décembre 2013 du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) de Jepsheim décidant de porter l'effectif des sous-officiers du corps de Jepsheim à 50% maximum de l'effectif du corps

Entendu les explications du Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** la décision de porter l'effectif des sous-officiers du corps de Jepsheim à 50% maximum de l'effectif du corps

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

**4. Acquisitions amiables de parcelles : 68/2018**

Dans le cadre de la mise aux normes des arrêts de bus, il convient de régulariser l'acquisition de 2 parcelles. Il s'agit de la parcelle cadastrée section 11 n°116 d'une surface de 2m<sup>2</sup> et de la parcelle cadastrée section 11 n°117 d'une surface de 32m<sup>2</sup>. Les propriétaires ont donné leur accord selon les dispositions suivantes : La parcelle 116 est cédée gratuitement, la parcelle 117 est cédée pour un montant de 1 000€.

Entendu les explications du Maire,

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**AUTORISE** M. le Maire à établir et signer des actes administratifs en la forme authentique pour l'acquisition de ces parcelles

**DESIGNE** M Jean-Paul KLEIN, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer ces actes administratifs en la forme authentique au nom de la Commune

## 5. Tarifs 2019 : 69/2018

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs pour l'année à venir. La proposition est la suivante :

TARIFS COMMUNAUX	Pour mémoire	Proposition
	Tarifs 2018	Tarifs 2019
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Tombe simple (50 ans)	160.00 €	200.00 €
Tombe double (50 ans)	320.00 €	400.00 €
Caveau simple (50 ans)	320.00 €	400.00 €
Caveau double (50 ans)	640.00 €	800.00 €
Tombe simple (30 ans)		160.00 €
Tombe double (30 ans)		320.00 €
Caveau simple (30 ans)		320.00 €
Caveau double (30 ans)		640.00 €
Colombarium 1 famille jusqu'à 6 urnes (15 ans à cpter de la date du 1 <sup>er</sup> décès)	1 000.00 €	1 000.00 €
Colombarium 1 famille jusqu'à 6 urnes (30 ans à cpter de la date du 1 <sup>er</sup> décès)	1 600.00 €	1 600.00 €
Colombarium 1 famille jusqu'à 6 urnes (50 ans à cpter de la date du 1 <sup>er</sup> décès)	2 200.00 €	2 200.00 €
Plaque jardin du souvenir	30.00 €	30.00 €
Inscription plaque- la lettre	3.00 €	3.00 €
<b>VENTES DIVERSES</b>		
Photocopie Format A4 NOIR	0.15 €	0.15 €
Photocopie Format A4 couleur	1.10 €	1.10 €
Photocopie Format A3 NOIR	0.30 €	0.30 €
Photocopie Format A3 couleur	2.20 €	2.20 €
Copie N/B et ou couleur aux assoc locales 500 gratuites puis payantes		0.11 €
Livre : "Pasteur Werner Brum" délibération du 12/04/2012	20.00 €	20.00 €
Livre : "La bataille de Jepsheim" par Jean Scherer	10.00 €	10.00 €
Gazette de la Commémoration - 70 ans	10.00 €	10.00 €
Timbre "Libération" - le carnet de 10 timbres	10.00 €	10.00 €
Illustration A3 sans cadre	5.00 €	5.00 €
Illustration A3 avec cadre	25.00 €	25.00 €
Carte postale	1.00 €	1.00 €
Lot de 7 cartes postales (vote en Conseil Municipal le 10 mars 2011)	5.00 €	5.00 €
<b>DROIT DE PLACE</b>		
Journalier (tarif journalier pour les manifestations occasionnelles type cirque)	25.00 €	25.00 €
Tarif au ml et par jour d'occupation du DP par des commerces ambulants	1.00 €	1.50 €
Redevance annuelle de Stationnement TAXI	150.00 €	150.00 €
Occupation domaine public pour terrasse de magasin - dcm 62/2018	250.00€	250.00 €
Forfait emplacement <i>Marché de Noël</i> (tarif week-end)	10.00 €	10.00 €
Forfait empl <i>Marché de Noël</i> (tarif week-end) pr 2 empl même titulaire		50.00 €
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
Enlèvement déchets sauvages (forfait par enlèvement) dcm 56/2018	500.00€	500.00 €
Garderie du matin (de 7h30 à 8h00)	0.50 €	1.00 €
<b>TARIF HORAIRE POUR TOUS TRAVAUX REALISES PAR LA COMMUNE</b>		
Entretien, prestation de services	20.00 €	30.00 €
Entretien, prestation de services avec engins	40.00 €	40.00 €
<b>LOCATION COSTUMES St NICOLAS et PÈRE FOUETTARD</b>		
1 costume (la journée)	25.00 €	25.00 €
2 costumes (la journée)	40.00 €	40.00 €

<b>LOCATION DE TENTES / GARNITURES</b>		
Location de garnitures pour fête de quartier		gratuit
Location des tentes (1 location gratuite pr les associations de Jepsheim /an et gratuites pour les fêtes de quartier	100.00 €	100.00 €
Mise à disposition d'un ouvrier / heure pr montage et démontage	160.00 €	40.00 €
<b>LOCATION DU MERLO</b>		
La journée	100.00 €	150.00 €
La 1/2 journée	50.00 €	75.00 €
Mise à disposition du Merlo - tarif horaire d'un ouvrier les jours ouvrables	20.00 €	30.00 €
Frais d'énergie et d'entretien - tarif horaire	10.00 €	12.00 €
<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		
<b>TARIFS SALLE ST MARTIN</b>		
Location de la salle St Martin 1 jour (comprenant 1/2 jour avant pour préparation et 1/2 jour après pour rangement)	300.00 €	300.00 €
Journée supplémentaire (auxquels se rajoutent les frais de charges)	50.00 €	50.00 €
Location de la cuisine	50.00 €	50.00 €
Enterrement - habitant Jepsheim	100.00 €	100.00 €
<b>Facturation minimale (à rajouter au prix de la location de la salle)</b>		
Nettoyage (par heure)	25.00 €	25.00 €
Forfait Gaz (le kwh)	0.75 €	0.75 €
Forfait Electricité (le kwh)	0.20 €	0.20 €
<b>Vaisselle</b>		
Location de vaisselle (par personne)	2.00 €	2.00 €
<b>Mobilier/Accessoires</b>		
Mange-debout et nappe	30.00 €	30.00 €
Location de la tireuse à bière	15.00 €	15.00 €
Location de la tireuse à bière seule	25.00 €	25.00 €
Location de la machine à café	15.00 €	15.00 €
Location de la machine à glaçons	15.00 €	15.00 €
Location du vidéoprojecteur et sono	25.00 €	25.00 €
<b>Casse / couvert non restitué</b>		
Assiette plate carré	13.43 €	13.43 €
Assiette plate carrée 320 mm	10.14 €	10.14 €
Assiette plate triangulaire	8.89 €	8.89 €
Bol maître 150 mm	9.33 €	9.33 €
Couteau à pain Merlon 33,5 cm	3.03 €	3.03 €
Couteau à poisson Prima	3.48 €	3.48 €
Couteau de table Prima	4.76 €	4.76 €
Corbeille à pain	18.80 €	18.80 €
Cuillère à café Prima	2.03 €	2.03 €
Cuillère à Moka Prima	1.87 €	1.87 €
Cuillère de service inox	5.87 €	5.87 €
Cuillère de table Prima	3.59 €	3.59 €
Flûte à champagne 13 cl	3.79 €	3.79 €
Fourchette de table Prima	3.59 €	3.59 €
Fourchette à dessert / poisson prima 197 mm	3.12 €	3.12 €
Fourchette de service inox	5.87 €	5.87 €
Louche de service inox	8.11 €	8.11 €
Plat ovale unie à gratin 35,5X21, 5X4,2 cm	22.12 €	22.12 €
Plat ovale unie inox 18/0 5/6 PERS. 38X25 cm	14.09 €	14.09 €
Set salière/poivrière inox	7.80 €	7.80 €

Soucoupe café triangulaire 111 mm	6.52 €	6.52 €
Tasse à café 9 cl	6.86 €	6.86 €
Verre à eau Amantea 34 cl	2.34 €	2.34 €
Verre à vin blanc 20 cl	3.12 €	3.12 €
Verre à vin rouge 32 cl	3.79 €	3.79 €
Verre digestif dégustation verre à pied 15 cl	3.53 €	3.53 €

Entendu les explications du Maire,

M RIVET fait une contre-proposition pour les tarifs des concessions de cimetière, qui amène le vote.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>Voix POUR</b>	<b>8</b>	
<b>Voix CONTRE</b>	<b>7</b>	<i>PASCAL RIVET, JOEL HENNY, SUZEL NEU SCHERER, VIRGINIE EGELE, FRANCOISE HARTER, CATHERINE PETER, PATRICIA ALBRECHT</i>
<b>ABSTENTION</b>		

**APPROUVE** les tarifs 2019 ci-dessus

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant,

**6. Décisions modificatives : 70/2018**

Afin de clôturer l'année budgétaire, il convient de prendre deux décisions modificatives : 1 au budget principal et 1 au budget périscolaire. Il s'agit de mouvements entres chapitres.

**Budget principal :**

Chapitre	Article	Montant
66	66111	+250.00€
67	6745	-250.00€
<b>TOTAL</b>		<b>0.00€</b>

**Budget périscolaire :**

Chapitre	Article	Montant
023	023	-1 000.00€
23	2313	-1 000.00€
011	60632	+700.00€
65	65548	+300.00€
021	021	-1 000.00€
<i>Total dépenses investissement</i>		<i>-1 000.00€</i>
<i>Total recettes investissement</i>		<i>-1 000.00€</i>

Entendu les explications du Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** les 2 décisions modificatives détaillées ci-dessus.

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant,

#### **7. Clôture des budgets annexes « périscolaire » et « opérations foncières » : 71/2018**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune compte deux budgets annexes :

- Budget « périscolaire » afin de répondre à la construction de la structure
- Budget « opérations foncières » afin de répondre aux transactions de biens non bâtis

La construction du périscolaire étant achevée, et compte tenu de sa gestion par délégation de service public, ce budget n'a plus lieu d'exister.

De la même manière, n'ayant plus à ce jour de programme de création de lotissements, le budget opérations foncières, n'a lui non plus vocation à exister.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que les reversements des excédents ou des déficits au budget principal de la commune seront réalisées sur l'exercice budgétaire 2019 après adoption des comptes administratifs et comptes de gestion 2018.

Entendu les explications du Maire,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

**APPROUVE** la clôture des budgets annexes « périscolaire » et « opérations foncières » au 31.12.2018

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

#### **8. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 : 72/2018**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

**Article L 1612-1** (Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD))

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*



Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables,

Entendu les explications du Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

<b>Voix POUR</b>	<b>UNANIMITE</b>	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

**APPLIQUE** cet article du CGCT à hauteur de 227 977.55€, détaillés ci-après

		<b>BP 2018</b>	<b>25%</b>
20	2051 - Concessions et droits similaires	1 250.00 €	312.50 €
20	2031 - Frais d'études	1 000.00 €	250.00 €
<b>total chapitre 20</b>		<b>2 250.00 €</b>	<b>562.50 €</b>
21	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	2 000.00 €	500.00 €
21	21318 - Autres bâtiments publics	201 500.00 €	50 375.00 €
21	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	10 000.00 €	2 500.00 €
21	2151 - Réseaux de voirie	6 000.00 €	1 500.00 €
21	2152 - Installations de voirie	7 000.00 €	1 750.00 €
21	21534 - Réseaux d'électrification	45 000.00 €	11 250.00 €
21	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 600.00 €	1 400.00 €
21	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	2 000.00 €	500.00 €
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	12 370.18 €	3 092.55 €
21	2184 - Mobilier (bp commune)	3 000.00 €	
21	2184 - Mobilier (bp périscolaire)	50 440.00 €	13 360.00 €
21	2184 - Mobilier total	53 440.00 €	
<b>total chapitre 21</b>		<b>344 910.18 €</b>	<b>86 227.55 €</b>
23	2313 - Constructions (bp commune)	134 750.00 €	
23	2313 - Constructions (bp périscolaire)	430 000.00 €	141 187.50 €
23	2313 - Constructions total	564 750.00 €	
<b>total chapitre 23</b>		<b>564 750.00 €</b>	<b>141 187.50 €</b>

**CHARGE** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

➤ Divers

- Rapport de la commission d'urbanisme :

**Permis de construire**

Avis commission	PC	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation
RAS	PC 068 157 18A 0013	30/08/2018	1 rue du Nord	M MOMPER Thierry	Construction d'un abri de jardin, d'une piscine enterrée et réfection amélioration mur de clôture.	Favorable 04/12/18

**Autorisation de Travaux**

Avis commission	AT	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation

**Déclarations préalables**

Avis commission	DP	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation
RAS	DP 068 157 18 A 0019	17/08/2018	2 Place st martin	M. RIVET pour UNS'R LOCAL	Modification de vitrine et de devanture commerciale. Changement de couleur: bleu en gris anthracite, remplacement de plaques métalliques par du vitrage, modification enseigne, bardage bois sur façade dans encadrement porte d'entree	Favorable 01/10/18
RAS	DP 068 157 18 A 0021	25/09/2018	20 rue Jean Cellarius	M DA CONCEICA José	Pose de 3 velux	Favorable 08/10/2018
RAS	DP 068 157 18 A 0022	04/10/2018	9a rue du Lt Durremyer	M HEINIMANN Nicolas Mme BLUMERT Virginie	piscine et appentis	Favorable 11/12/2018

**Permis de démolir**

Avis commission	PD	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation
RAS	068 157 18A0002	25/07/2018	rue d'Ostheim	Mme Facchin Corinne	démolition totale	Favorable 02/10/18

**CU d'information**

Avis commission	CU	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation
RAS	CU 068 157 18 A 1021	06/11/2018	27E rue de Riedwihr	Me Mulhaupt	CU d'information	
RAS	CU 068 157 18 A 1022	14/11/2018	8 rue du 1er RCP	Me Preisemann	CU d'information	
RAS	CU 068 157 18 A 1023	27/11/2018	12A rue du Baron de Bercheim	Me Preisemann	CU d'information	
RAS	CU 068 157 18 B 1001	23/08/2018	Rue des Vosges	Cabinet Bilhaut	CU opérationnel	

RAS	CU 068 157 18 B 1002	24/08/2018	Rue du Nord	M et Mme Kloepfer Samuel et Linda	CU opérationnel	
RAS	CU 068 157 18 B 1003	15/10/2018	rue d'Ostheim	Me Preisemann	CU opérationnel	

#### DIA

Avis commission	DIA	Date dépôt dossier	adresse	Demandeur	Objet	Observation
		12/11/2018	27e rue de Riedwihr	Me Mulhaupt		
		05/12/2018	8 rue de la Ruschmatt	Me Ludwig		

- Bilan du marché de Noël

<i>TOTAL DEPENSES</i>	9 713.47 €
<i>TOTAL RECETTES</i>	240.00 €
<b>COUT NET</b>	<b>9 473.47 €</b>

- Travaux en cours
  - Le remplacement des radiateurs dépôt des pompiers a été exécuté
  - Les travaux de l'ancienne station d'épuration sont achevés
  - Les travaux de remplacement des réseaux rue de Riedwihr seront engagés en 2019 et s'achèveront en 2020 par Colmar Agglomération. Ils sont estimés à 600 000€ HT. Ceux-ci doivent être exécutés en période de nappe basse, puis une période de repos en hiver est prévue avant la remise en enrobés, au printemps 2020. L'ensemble des habitations concernées par les travaux se verront changer leurs compteurs d'eau, qui seront installés dans des regards à l'extérieur des propriétés.
  - Un grand rangement des services techniques a été fait à la suite du marché de Noël, le local derrière les ateliers communaux a été dédié au service espace vert.
- Envoi des documents

Il est proposé au Conseil, à compter de 2019, d'envoyer toutes les correspondances avec les élus par voie dématérialisée (invitations, compte-rendu,...). Par conséquent, il est important de nous informer d'un changement de mail, ou d'une interruption de son fonctionnement.

Nous vous demandons également d'accuser réception des messages réceptionnés

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,**

**le Maire lève la séance à 21h45**  
**Le Maire, Jean-Claude KLOEPFER**



# Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2018

- **Ouverture de séance**

1. Désignation d'un secrétaire de séance -----65/2018
2. Approbation de la séance du 7 novembre 2018 -----66/2018

- **Affaires courantes :**

3. Modification du quota des sous-officiers des sapeurs-pompiers  
volontaires du corps communal-----67/2018

- **Affaires financières :**

4. Acquisitions amiables de parcelles -----68/2018
5. Tarifs 2019-----69/2018
6. Décisions modificatives -----70/2018
7. Clôture des budgets annexes « périscolaire » et  
« opérations foncières »-----71/2018
8. Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses  
d'investissement avant le vote du budget 2019 -----72/2018



## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M KLOEPFER Jean-Claude, Maire	
	Tous les points	M KLEIN Jean-Paul, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme LENNER Claudine, Maire Adjoint	
	Tous les points	M HENNY Joël, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme EGELE Virginie, conseillère municipale déléguée	
	Tous les points	M HUGLIN Michel, Conseiller Municipal délégué	
	Tous les points	Mme ALBRECHT Patricia, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme HARTER Françoise, conseillère municipale	
	Tous les points	M JUNG Marc, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme LENNER Lucille, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme NEU SCHERER Suzel, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme PETER Catherine, conseillère municipale	
	Tous les points	M RIVET Pascal, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme HUG Régine, conseillère municipale	
	Tous les points	M Sébastien SELIG, Conseiller Municipal	

5

